



Fiche d'aide
à la substitution

FAS 28

Produit à substituer

PENTACHLOROPHÉNOL

Cancérogène 2 de l'Union européenne

Activité : Traitement antifongique préventif du bois

> La réglementation impose la substitution lorsque cela est techniquement possible.

Description de l'utilisation du produit à substituer

Le pentachlorophénol est un fongicide de la famille des organochlorés (son utilisation en tant que tel est interdite depuis décembre 2008). On le trouvait dans des vernis, des peintures et des produits de traitement des bois.

Avis sur la substitution

De nombreuses substances aux propriétés fongicides sont utilisables en substitution. Ne peuvent être utilisées que celles listées dans le règlement CE « biocides ». Attention, la plupart de ces substances sont en cours d'évaluation toxicologique. Dans les préconisations figurant dans cette fiche, ont été ainsi écartés tous les produits ne figurant pas dans la liste positive de ce règlement, ainsi que tous les produits reconnus cancérogènes avérés.

Il peut être intéressant de se référer à des techniques ou procédés de traitement antifongiques des bois utilisées dans l'ameublement et le secteur agroalimentaire.

Substitution de produit

Azoles

Cette famille de substances regroupe de nombreuses substances hétérocycliques aromatiques (azaconazole, tébuconazole, propiconazole...). Seuls le propiconazole et le thiabendazole sont autorisés pour le traitement du bois.

Le dérivé d'azole cuivré (CBA-A et CA-B), utilisé pour traiter durablement les bois d'œuvre (charpentes...), ne doit plus être utilisé.

Sels de bore

Utilisés contre les xylophages et les champignons lignivores, ils sont utilisés en traitement préventif ou curatif sur les bois d'intérieur. Cependant, ils sont classés comme reprotoxiques avérés : leur utilisation est déconseillée.

Dérivés du cuivre

Des sels d'ammonium quaternaire de cuivre alcalin (SAQC) ou d'autres composés tel que l'hydroxyde de cuivre ou l'oxyde de cuivre peuvent être utilisés. Ces substances sont en cours d'évaluation toxicologique. Parmi elles, le carbonate de cuivre, l'hydroxyde de cuivre, l'oxyde de cuivre et le dihydroxyde de cuivre ne devraient pas poser de problèmes.

Le sulfate de cuivre ne peut plus être utilisé pour le traitement du bois.

Carbamates

Certains carbamates (notamment le 3-iodo-2-propynyl-butylcarbamate ou IPBC) peuvent être utilisés.

Pyréthroïdes

Seules les cyperméthrine et perméthrine sont autorisées.

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'INRS ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Substitution de procédé

Oléothermie

Le procédé est utilisable uniquement pour le traitement des bois bruts. Il consiste à immerger le bois à traiter dans un mélange d'huiles végétales chauffées à des températures entre 60 et 150 °C pendant 1 à 4 heures. Après égouttage, une phase de séchage à l'air libre finalise l'imprégnation du bois sur une profondeur de 2 à 3 mm. Ce procédé améliore la résistance du bois à l'égard des champignons lignivores.

Pour en savoir plus

- [Règlement CE 1451/2007 concernant la mise sur le marché de produits biocides : liste des substances autorisées pour le traitement du bois \(TP 8\) figurant dans l'annexe II](#)
- Fiche toxicologique INRS « [Pentachlorophénol et sel de sodium](#) » (FT 11)
- Brochure INRS « [Produits de traitement du bois](#) » (ED 981)
- Document INERIS « [Pentachlorophénol](#) » (mai 2005)

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](#) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Edition INRS • FAS 28 • Mise à jour mars 2009

Fiche disponible sur le site : www.inrs.fr